



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord tenue le 16 avril 2019, à 14 h 00, au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins. Les conseillers de comté suivants sont présents au moment de l'adoption de la présente résolution :

M ^{me} Micheline Anctil	Mairesse de la Ville de Forestville
M. Francis Bouchard	Maire de la municipalité des Bergeronnes
M ^{me} Lise Boulianne	Mairesse de la municipalité de Sacré-Coeur
M. Charles Breton	Maire de la municipalité de Tadoussac
M. André Desrosiers	Maire de la municipalité des Escoumins
M. Richard Foster	Représentant de la municipalité de Forestville
M ^{me} Marie-France Imbeault	Mairesse de la municipalité de Colombier
M. Donald Perron	Maire de la municipalité de Longue-Rive
M. Gontran Tremblay	Maire de la municipalité de Portneuf-sur-Mer

Formant quorum sous la présidence de Madame Micheline Anctil, préfet.

RÉSOLUTION 2019-04-087

Fonds de développement des territoires (FDT) - adoption des priorités d'intervention 2019-2020

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU l'Addenda n° 1 modifiant l'*Entente relative au fonds de développement des territoires* (FDT) intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 18 août 2015;

ATTENDU QUE l'article 4 de cet addenda mentionne que la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention annuelles, ainsi que les déposer sur son site Web et les transmettre au Ministre, à titre informatif;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte ses priorités d'intervention pour l'année 2019-2020, de la façon suivante :

OBJET	PRIORITÉS D'INTERVENTION
1. Planification et aménagement du territoire	a) Gérer les TPI, la villégiature et l'exploitation du sable et du gravier.

MRC de La Haute-Côte-Nord

OBJET	PRIORITÉS D'INTERVENTION
	<ul style="list-style-type: none"> b) Mettre en œuvre, gérer et effectuer le suivi du schéma d'aménagement et de développement. c) Mettre en œuvre, gérer et effectuer le suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. d) Assurer la gestion du TNO. e) Planifier, gérer et assurer un suivi du Service de la gestion des matières résiduelles. f) Planifier, gérer et assurer un suivi du Service de l'évaluation foncière. g) Planifier, gérer et assurer un suivi du Service de développement économique.
<p>2. Soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou partage de services</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Soutenir les municipalités dans l'avancement de leurs projets de développement communautaire, social et économique (ex. : chemins secondaires, services aux aînés, habitation, développement, etc.). b) Participer au financement des agents de développement municipaux. c) Coordonner la table des agents de développement municipaux. d) Soutenir le développement social.
<p>3. Promotion et soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Gérer les fonds de la MRC [Politique de soutien aux entreprises (PSE) et les fonds locaux (FLI et FLS)]. b) Participer à la gestion de la mesure « Soutien au travail autonome ». c) Accompagner les promoteurs dans l'avancement de leurs projets. d) Contribuer au développement d'un environnement économique performant et structuré par des initiatives innovantes. e) Valoriser l'entrepreneuriat sous toutes ses formes (collectif, social, individuel, jeunesse, etc.) et les initiatives en Haute-Côte-Nord.
<p>4. Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie selon les domaines d'activités priorités</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Soutenir les organismes dans l'élaboration de projets structurants par les différents services et programmes (PSPS, communautés en santé, médiation culturelle, sensibilisation aux arts visuels, partenariat de projets culturels, etc.) de la MRC.



OBJET	PRIORITÉS D'INTERVENTION
(économique, communautaire, social, culturel, tourisme, transport, agroalimentaire)	b) Contribuer au maintien et à l'amélioration des services de transport adapté et collectif (TAC HCN). c) Contribuer à des initiatives de concertation et de mobilisation entre les partenaires. d) Stimuler l'émergence de projets structurants et innovants.
5. Attractivité du territoire	a) Mobiliser le territoire vers une vision commune et des plans d'action concertés et complémentaires. b) Mettre en place, soutenir et participer à des initiatives pour valoriser et faire connaître La Haute-Côte-Nord c) Mettre en place, soutenir et participer à des initiatives facilitant le recrutement et l'intégration de nouveaux arrivants (familles, entreprises, etc.).
6. Établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional	a) Participer et collaborer à des échanges et à des projets avec des MRC, des ministères et des organismes. b) Soutenir la conclusion d'ententes sectorielles de développement et de financement et en assurer la gestion et le suivi.

QUE ces priorités d'intervention soient déposées sur le site Web de la MRC.

Extrait certifié conforme par :

Les Escoumins,
Le 17 avril 2019

François Gosselin
Secrétaire-trésorier et directeur général

Le procès-verbal de cette résolution sera approuvé lors d'une session ultérieure.

